



Justificatif de parution

annonce parue le 25-01-2022 sur echodumardi.com

Département : Vaucluse

Les Coteaux du Rhône
Société coopérative agricole à capital variable
57 Chemin derrière le parc
84430 SERIGNAN DU COMTAT
RCS AVIGNON 783251622
N° Agrément : 84-66

Les associés sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale ExtraOrdinaire qui se tiendra le :

Jeudi 3 février 2022 à 15 heures au siège social

Si le quorum n'est pas atteint, ces Assemblées se tiendront le

Mercredi 23 février 2022

à 17h00 (signatures dès 16h00)

A la salle des fêtes « La Garance »

de Serignan du Comtat 84830

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- 1°) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2°) Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée AGO et AGE,
- 3°) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2021.
- 4°) Quitus aux administrateurs.
- 5°) Approbation des conventions réglementées.
- 6°) Constatation de la variation du capital social.
- 8°) Affectation du résultat.

- 9°)Renouvellement des mandats d'administrateur
- 10°)Enveloppe des indemnités du conseil d'administration.
- 11°)Budget alloué à la formation des administrateurs.
- 12°)Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire.
- 13°)Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Assemblée Générale ExtraOrdinaire

- 1°)Mise en harmonis des statuts.
- 2°)Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Pour avis

Le Président

Il est possible de prendre connaissance au siège social, 15 jours avant la date des Assemblées, des documents prévus à l'article 35 § 5 des statuts.

3952866

Publié le 25/01/2022